



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 25205

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les conséquences du gel des fonds d'État sur la lutte contre l'illettrisme. Il semblerait, en effet, que le financement du dispositif permanent ALEA mis en place par le GRETA Léman sur le bassin du Genevois haut-savoyard soit remis en cause. Créée depuis trois ans, le dispositif ALEA est un dispositif unique en Haute-Savoie et dans l'académie de Grenoble qui traite spécifiquement la problématique de l'illettrisme des adultes avec une méthode et des outils pédagogiques particuliers. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir le rassurer sur le sort d'ALEA et sur la prise en charge par l'État de la lutte contre l'illettrisme.

Texte de la réponse

Compte tenu des contraintes pesant sur la dépense publique, le Gouvernement avait décidé de geler provisoirement les reports de crédits 2002 et la deuxième tranche de crédits 2003 afin de vérifier de façon approfondie la réalité des engagements financiers qu'ils devaient couvrir. Ce gel, affectant notamment le programme IRILL (insertion, réinsertion, lutte contre l'illettrisme) et les crédits du contrat de plan État-région, a effectivement suscité des craintes relatives à la pérennité des actions mises en oeuvre par les structures conventionnées sur ces programmes. La politique menée par le Gouvernement en matière de maîtrise des savoirs fondamentaux et de lutte contre les exclusions s'appuie largement sur l'engagement d'organismes comme le GRETA Léman, qui ont développé une expertise précieuse dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme. Conscient de la spécificité de ces structures au sein de l'appareil de formation, qui s'inscrivent dans une triple logique d'aménagement du territoire, de corrections des inégalités d'accès à l'offre de formation et de retour à l'emploi, et des orientations fortes en matière de lutte contre l'illettrisme et contre les exclusions, le Gouvernement a décidé de lever le gel budgétaire concernant ces deux dispositifs. De ce fait, après une première délégation de crédits intervenue en début d'année, le reste des crédits 2003 a été délégué en juillet aux directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle pour financer le fonctionnement de ces structures et les reports de crédits 2002 viennent d'être également délégués.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25205

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2003, page 7203

Réponse publiée le : 22 décembre 2003, page 9816